

Frontignan, le 18 février 2017

Compte rendu du Conseil d'Administration du 13 février 2017

Présents : G. Chaput, R. Casses, D. Coquery, F. Herrera, D. Tsouladzé

Absents excusés : P.Fontaine, G Forner, R.tant, M. Lidou.

Début de la réunion : 18 h 15

Ordre du jour :

1- Approbation du compte rendu de CA du 9 janvier 2017

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA avant sa diffusion, le compte rendu est validé.

2- Action Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Un point est fait sur cette action.

Suite à la promulgation de ce projet PPI et sa mise en consultation en Mairie, comme décidé lors du précédent C.A., une action d'information a été réalisée qui s'est concrétisée par :

- La création d'un prospectus par les membres du bureau.
- La distribution de quatre cents exemplaires dans les quartiers concernés en premier lieu par ce dispositif de mise en sécurité de la population en cas d'accident sur le site GDH-BP.
- Une communication à la presse (Midi libre) qui en fait état dans son journal du 12.02.
- Une parution sur le site de l'association.
- Un envoi pour information à nos adhérents.
- L'envoi d'un courriel aux conseils de quartier concernés.

Les membres du CA se disent satisfaits d'avoir fait ce travail de diffusion qui va dans le sens de son objectif de sécurité de la population.

Le Président indique qu'il a été consulté le dossier en mairie et qu'il notera avant la fin du mois les observations faites par les membres du CA lors de la réunion du 9 janvier. Pour conclure, il espère que cette action aura pour retombées une certaine prise de conscience de la situation par les habitants de la zone d'intervention.

Rappel : ce projet de PPI est mis à disposition pour consultations et observations dans les bureaux du service technique, quai du Caramus jusqu'au 6 mars.

3- Campagne de mesures de la pollution atmosphérique sur Frontignan centre

Gérard Chaput intervient pour rappeler la chronologie de cet épisode et le contexte

Un article de presse (ML du 3.02.2017) fait état d'une contre-expertise par un laboratoire indépendant « ANALYTIKA » réalisée en décembre 2015 et en mars 2016, mandatée par la ville de Frontignan. Les conclusions, par contre, nous sont inconnues, car seul le mandataire en dispose, cependant le responsable de ce laboratoire s'exprime dans son blog et les qualifie de « préoccupantes ».

Par ailleurs fin 2016, nous disposons du bilan d'une étude sur la qualité de l'air à Frontignan, concernant l'influence de l'excavation des terrains de l'ex-raffinerie Mobil et de la phase d'expérimentation tests par bio-dégradations (6 bio-piles) qui s'est déroulée durant février et mars 2016.

Depuis la création de l'association ARZF en 2011, nous faisons face à une difficulté : «établir la corrélation entre le fait de vivre à proximité des émetteurs de pollutions industrielles dans l'atmosphère et la santé publique ».

Précisions : la pollution atmosphérique présente des risques pour la santé à court et long terme.

Les effets sur la santé dépendent :

- de la toxicité des polluants.
- de la concentration de ces polluants (cela même à des niveaux inférieurs aux seuils réglementaires),
- de la durée de l'exposition.

ARZF s'est engagée dans l'observatoire des odeurs, mis en place par AIR LR, pour vérifier les seuils de détection olfactive par la population.

Mais, aujourd'hui nous devrions pouvoir disposer d'expertises et de contre-expertises détaillées si les autorités responsables communiquaient les avis et les conclusions.

Sachant que toute expertise, correspond à un avis sur un sujet donné dont l'analyse s'appuie sur des connaissances rationnelles.

Pour conclure, Gérard Chaput indique que l'association continuera à favoriser l'action collective, la réflexion collégiale et l'application du principe de précaution.

Pour cela et afin d'éclairer la situation, le bureau de l'association décide d'interpeller P.BOULDOIRE maire de Frontignan par un courrier en date du 7 février 2017 pour demander des explications (voir P. jointe en annexe) (*). Dans le même temps un article de presse du Midi libre du 12 février faisait état de nos interrogations sur le sujet (voir sur le site www.arzf.org)

Un débat a lieu à la suite entre les membres qui conforte les positions, décisions et interventions entreprises.

() Suite à ce courrier, un rendez-vous avec le maire, nous a été proposé pour le jeudi 2 mars. Les membres du CA donnent leur accord pour que cette rencontre ait lieu ; les 3 membres du bureau sont mandatés pour représenter l'association.*

4- Sujets annexes

- **Rencontre avec Olivier Laurent élu de la Municipalité chargé des risques et de la pollution**
Objet de cette rencontre faire un point et obtenir des réponses à nos questions.
 - **Plan Particulier d'intervention** : une information doit se faire, mais pas du ressort de la ville - **Plan communale de secours** : la ville n'a pas pour charge de secourir les habitants, mais de les informer sur les dispositions à prendre en cas d'accident sur le site - **Diffusion de l'alerte** : sur les 4 sirènes d'alerte une seule fonctionnerait actuellement ; cause panne informatique - **Mise en place du bouclage du périmètre de sécurité** : capacité pour barrer deux axes de circulation ; pas trois comme demandé par le PPI - **Réunion publique pour informer sur le PPI** : en réflexion.
 - **Dépollution de la friche Exxon Mobil** : Comité de suivi, il n'y en aura pas, Exxon ne le souhaite pas - **Résultats des analyses des terrains des particuliers** : pas de résultats pour l'instant - **Résultats des capteurs piédzos en périphérique et bio-piles** : là encore résultats en attente - **Début des travaux de dépollution en 2017 ?** : non chantier pas encore libre, voir en 2018 en fonction du déplacement de la cuisine centrale et salle LEPAP.

Francis Herrera intervient pour exprimer son grand étonnement : en effet, cette rencontre a eu lieu le 27 janvier de cette année et donc Olivier Laurent élu en charge des risques était assurément au courant de la campagne de mesures qui s'est réalisée en 2015/2016 et dont la presse (ML) a fait état le 3 février. Dans ce contexte de concertation qu'ARZF privilégie, il aurait été de bon ton qu'elle en soit informée à ce moment là.

- **Affiliation à la France Nature Environnement Languedoc Roussillon**
Le secrétaire informe que, suite au dossier de demande d'affiliation adressé à cette fédération, le bureau de celui-ci réuni le 9 janvier, considérant à l'unanimité, que cette demande correspond aux exigences imposées par leur règlement intérieur, décide d'agréer l'association ARZF pour intégrer leur fédération.
Il indique que cela sera effectif qu'après validation, par les adhérents, lors de l'Assemblée Générale prévue le 23 mars.
- **Semaine du développement durable** (organisé par la municipalité dans le cadre de la semaine Européenne sur le même thème)
René Casses indique que la prochaine préparation de cette semaine aura lieu le 22 février et que le choix du site est celui du port de Frontignan. Après discussions sur la participation à cette manifestation, il est décidé que :
 - l'association sera présente lors du forum du dimanche 4 juin (stand à prévoir avec barnum),
 - nous pourrions participer à des tables rondes suivants les sujets proposés,
 - nous n'animerons pas cette année de table ronde.
- **Assemblée Générale d'ATMO Occitanie** (organisme de surveillance de la qualité de l'air)
Francis Herrera représentant d'ARZF à cet organisme, signale la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale qui se tiendra à Lézignan-Lévêque le 1^{er} mars. Elle fait suite à la précédente AG extraordinaire ayant instituée la fusion entre AIR-Languedoc Roussillon et ORAMIP (Midi Pyrénées), qui a abouti à la nouvelle structure « ATMO Occitanie ». Cette assemblée Générale ayant pour but de mettre en place le nouveau Conseil d'Administration et le nouveau bureau.

Un débat à lieu sur la nécessité de notre présence et des dépenses à affecter. Il est décidé :

- d'être présent afin de marquer l'importance que nous portons aux travaux réalisés par cette organisme et nous permettre le suivi de ceux-ci,
- de prendre en charge les dépenses afférentes pour le déplacement.

À la demande de Gérard Chaput, le secrétaire demandera la possibilité de la présence aussi du Président.

- **Préparation de L'Assemblée Générale d'ARZF**

Elle est prévue le 23 mars salle voltaire à partir de 18h. La convocation sera adressée aux adhérents une quinzaine de jours avant. Une réunion de préparation est prévue début mars.

Note : Un poste de secrétaire adjoint est recherché afin de partager la charge de travail du secrétariat. Si vous souhaitez vous associer à cette tâche, contacter le secrétaire aux coordonnées indiquées ci- dessous.

Date du Prochain CA : le 13 mars 2017 (même lieu, même heure).

La séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire : F. Herrera